

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1847.

Transfert à Fexhe-lez-Slins du chef-lieu de la justice de paix
établi à Glons.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESSIEURS ,

En agrandissant le canton de Hermalle, créé lors de la première organisation des justices de paix (arrêté du comité de salut public du 4 fructidor an III), l'arrêté des consuls du 9 pluviôse an X transféra le siège de la justice de paix dans la commune de Glons, où il se trouve encore aujourd'hui.

Le plus grand nombre des communes du canton ont réclamé à diverses reprises auprès des Chambres et du Gouvernement, pour que le siège de la justice de paix fût transféré dans la commune de Fexhe-lez-Slins.

Il a paru au Gouvernement qu'il y a lieu de faire droit à ces réclamations.

La commune de Glons est, à la vérité, la plus considérable du canton, sous le rapport de la population, qui s'élève à 2,424 habitants. Elle offre tous les avantages désirables pour l'habitation des fonctionnaires attachés à la justice de paix et pour la tenue des audiences; mais elle est située à l'extrême limite du canton.

La commune de Fexhe-lez-Slins a une position plus rapprochée du centre, elle est située sur la principale route qui traverse le canton.

Les communications avec la commune de Glons sont loin d'être aussi faciles, et souvent les habitants, pour s'y rendre, sont obligés de passer par la commune de Fexhe.

Cette dernière, bien que sa population ne s'élève qu'à 946 habitants, présente néanmoins des ressources suffisantes pour l'établissement de la justice de paix.

Depuis longtemps déjà le juge de paix et le greffier y ont fixé leur résidence, en sorte que la commune de Fexhe est devenue, pour ainsi dire, le chef-lieu de fait de la justice de paix.

Tels sont, Messieurs, les motifs du projet de loi qui vous est soumis.

Ce projet est conforme à ceux qui ont été présentés en 1834 et en 1843, ainsi qu'aux avis et rapports des autorités consultées. Le changement proposé a d'ailleurs déjà reçu l'approbation de la commission de la Chambre, qui a déposé son rapport le 16 juin 1834.

Le Ministre de la Justice,

DE HAUSSY.

PROJET DE LOI.

Léopold,

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre de la Justice est chargé de présenter aux Chambres, en Notre nom, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le chef-lieu de la justice de paix est transféré de la commune de Glons dans la commune de Fexhe-lez-Slins.

Donné à , le novembre 1847.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

DE HAUSSY.
